



Location usage habitation/instalation d'un atelier professionnel

Par **poluxe**, le **16/06/2009** à **12:25**

Bonjour,
Je suis sur le point de louer à un particulier, par l'intermédiaire d'une agence un t3, maison mitoyenne d'un côté, avec jardin. Je n'ais pas encore signé mais mon dossier est accepté par l'agence et les assurances de loyers impayés.
Je suis artiste professionnel déclaré au centre des impôts en micro entreprise et cotisants à la maison des artistes. Je suis en règle.
Dois je demander l'autorisation au propriétaire pour installer mon atelier de poterie dans une des chambres?
Sachant que cela ne fait pas de bruit, ne procure aucune nuisance olfactive, ne détériore pas les locaux, n'utilise pas de produits dangereux pour la santé, simplement de la poussière.
Faut il que ce soit inscrit sur le bail ?
Mon propriétaire peut il refusé ?
J'ai également le projet d'installer un four céramique au normes dans le garage en béton attenant à la cuisine mais côté non mitoyen.
Cette installation nécessitera peut être des travaux électriques, un changement du conteur en triphasé que je compte prendre à ma charge.
Dois je demander l'autorisation au propriétaire pour modifier l'installation électrique à mes frais ?
Faut il que ce soit signaler à l'avance sur le bail ?
A mon départ le propriétaire peut il m'obliger à remettre comme c'était avant ?
Cela fait beaucoup de questions et je vous remercie d'avance !